

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2012**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 23 - en exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 27 février 2012 - la convocation a été affichée le 23 février 2012

Le 27 février deux mil douze - à vingt heures quarante-cinq minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François Peumery, Maire

Présents : Messieurs Jean-Patrick Caumel - Denis Lehoux - Hubert Chesnot - Jean-Philippe Barret - Claude Bobet - Jean-François Peumery - Philippe Noyer - Alain de Lataillade

Mesdames Françoise Bigeard - Frédérique Lagadec - Sylviane Augustyniak - Paulette Rivière - Hélène Pierre - Monique Gonod - Anne-Marie Chevalier - Eva Bistagne - Annick Malétras -

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandat	à Mandataire	Date de procuration
Monsieur Roland Huguet	à Monsieur Claude Bobet	le 17 février 2012
Madame Ornella Peumery-Villanova	à Monsieur Jean-François Peumery	le 26 février 2012
Madame Marie-France Vocanson	à Madame Monique Gonod	le 27 février 2012

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Messieurs Alain-Michel Lambert - Franck Lafaurie
Madame Samira Petit

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Patrick Caumel pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2011

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

2. Compte de gestion du Receveur Municipal du service assainissement -exercice 2011

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Assainissement - compte administratif 2011

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2011 lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

ss/chapitres	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants	Votes
	011	Charges à caractère général		15 579.32	à l'unanimité
61		Services extérieurs	15 427.45		à l'unanimité
62		Autre services extérieurs	151.87		à l'unanimité
	65	Charges de gestion courante		0.00	
	042	Dotations amortissements (68)		30 777.30	à l'unanimité
		TOTAL		46 356.62	à l'unanimité
		RECETTES			
	70	Vente de produits de prestation de service		41 332.65	à l'unanimité
	77	Produits exceptionnels		11 341.88	à l'unanimité
		TOTAL		52 674.53	à l'unanimité
		RESULTAT		6 317.91	à l'unanimité
	002	Excédents antérieurs reportés		8 386.75	à l'unanimité
		RESULTAT DE CLOTURE		14 704.66	à l'unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants	Votes
	20	Frais d'étude			
	21	Immobilisations corporelles			
	23	Immobilisations en cours			
		Total dépenses d'équipement			
	041	Opérations patrimoniales			
		TOTAL			
	Chapitres	RECETTES			
	13	Subventions		7 756.00	à l'unanimité
	23	Immobilisation en cours (041)			
	040	Amortissements (28)		30 777.30	à l'unanimité
		TOTAL		38 533.30	à l'unanimité
		RESULTAT		38 533.30	à l'unanimité
	001	Excédents antérieurs reportés		246 943.37	à l'unanimité
		RESULTAT DE CLOTURE		285 476.67	à l'unanimité

2 - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3 - APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2011.

4. Assainissement - affectation du résultat 2011

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas affecter à la section d'investissement et de reporter en section d'exploitation la totalité du résultat de clôture soit 14 704.66 €.

PRECISE que le résultat de clôture sera inscrit à l'article 002 du budget 2012 du service de l'assainissement

5. Compte de gestion du Receveur Municipal - Commune - exercice

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6. Commune - compte administratif 2011

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2011 lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ss/chapitres	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants	Votes
	011	Charges à caractère général		1 024 258.80	à l'unanimité
60		Achats et variations des stocks	483 312.67		à l'unanimité
61		Services extérieurs	369 145.42		à l'unanimité
62		Autre services extérieurs	166 501.71		à l'unanimité
633/635/636		Autres impôts et taxes assimilés	5 299.00		à l'unanimité
	012	Charges de personnels et frais assimilés		1 909 921.11	à l'unanimité
62		Personnels extérieurs	18 240		à l'unanimité
63		Impôts, taxes et versements	42 749.03		à l'unanimité
64		Frais de personnel	1 848 932.08		à l'unanimité
	014	Atténuations de produits		00,00	
	65	Charges de gestion courante		322 742.64	à l'unanimité
	66	Charges financières		7 044.63	à l'unanimité
	67	Charges exceptionnelles		111 068.64	à l'unanimité
	68	Dotations amortissements (68)		337 189.82	à l'unanimité
		TOTAL		3 712 225.64	à l'unanimité
		RECETTES			
	013	Atténuations de charges		40 287.97	à l'unanimité
	70	Vente de produits de prestation de service		472 981.89	à l'unanimité
	73	Impôts et taxes		2 243 425.01	à l'unanimité
	74	Dotations et participations		646 436.73	à l'unanimité
	75	Autres produits de gestion courante		49 037.76	à l'unanimité
	76	Produits financiers		7 389.50	à l'unanimité
	77	Produits exceptionnels		288 232.81	à l'unanimité
		TOTAL		3 747 791.67	à l'unanimité
		RESULTAT		35 566.03	à l'unanimité
	002	Excédents antérieurs reportés		1 776 623.99	à l'unanimité
		RESULTAT DE CLOTURE		1 812 190.02	à l'unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants	Votes
	13	Subventions d'investissement		925 000.00	à l'unanimité
	16	Emprunts et dettes assimilées		16 952.05	à l'unanimité
		Total dépenses financières		941 952.05	à l'unanimité
	20	Immobilisations incorporelles		134 610.18	à l'unanimité
	204	Subventions d'équipement versées		169 908.00	à l'unanimité
	21	Immobilisations corporelles		844 570.82	à l'unanimité
	23	Immobilisations en cours		0.00	
		Total dépenses d'équipement		1 149 089.00	à l'unanimité
	041	Opérations patrimoniales (21110)		15 700.00	à l'unanimité
		TOTAL		2 106 741.05	à l'unanimité
	Chapitres	RECETTES			
	10	Dotations, fonds divers (FCTVA, TCA)		33 567.00	à l'unanimité
	27	Autres immobilisations financières		1 812.00	à l'unanimité
		Total recettes financières		35 379.00	à l'unanimité
	13	Subventions d'investissement reçues		1 209 790.00	à l'unanimité
		Total recettes d'équipement		1 209 790.00	à l'unanimité
	040	Amortissements (28)		337 189.82	à l'unanimité
	041	Opérations patrimoniales (21151)		15 700.00	à l'unanimité
		Total recettes d'ordre		352 889.82	à l'unanimité
		TOTAL		1 598 058.82	à l'unanimité
		RESULTAT		- 508 682.23	à l'unanimité
	001	Excédents antérieurs reportés		2 639 695.79	à l'unanimité
		RESULTAT DE CLOTURE		2 131 013.56	à l'unanimité

2 - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3 -APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2011.

7. Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Exercice 2011

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de l'absence d'acquisitions et de cessions foncières réalisées au cours de l'exercice 2011 par la commune.

APPROUVE l'état du foncier bâti et non bâti détenu par l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

8. Débat d'orientation budgétaire 2012

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2012

9. Commune - affectation du résultat 2011

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas affecter à la section d'investissement et de reporter en section d'exploitation la totalité du résultat de clôture soit 1 812 190.02 €.

PRECISE que le résultat de clôture sera inscrit à l'article 002 du budget 2012 de la commune.

10. Ouverture de crédits sur le budget communal – service investissement 2012

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits d'investissements relatifs aux différents travaux, acquisitions et études dans la limite de 10 000 € pour le chapitre 20 et 50 000 € pour le chapitre 21 avant le vote du budget 2012.

11. Demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réhabilitation de collecteurs eaux usées et eaux pluviales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la passation d'un Contrat Eau avec le Conseil Général des Yvelines et à signer tous les documents afférents.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à signer tous les documents afférents.

12. Cimetière du Chesnay : Participation 2011

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le versement de la participation aux dépenses du cimetière du Chesnay s'élevant à : 12 996 €.

Cette somme sera imputée à l'article 657348.

13. Appel d'offre relatif au marché public de mobilier urbain : mise à disposition, pose, entretien, maintenance de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire.

Après, en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution du marché public de mise à disposition, pose, entretien, maintenance de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire à la société J.C. DECAUX FRANCE.

AUTORISE le Maire à signer ledit marché.

14. Suppressions d'emplois communaux

Le Conseil Municipal,

Après, en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la suppression des emplois communaux suivants :

Cadre d'emplois : Attachés Territoriaux

- **Grade** : Attaché Principal
- **Temps de travail** : temps complet
- **Quantité** : 1

Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs Territoriaux

- **Grade** : Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
- **Temps de travail** : temps complet
- **Quantité** : 1

Cadre d'emplois : Agents de Police Municipal

- **Grade** : Brigadier
- **Temps de travail** : temps complet
- **Quantité** : 1

Cadre d'emplois : Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives

- **Grade** : Educateur hors classe
- **Temps de travail** : temps complet
- **Quantité** : 1

15. SIAERG : Modification des statuts

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification de l'article 14 des statuts du SIAERG comme suit :

« Les communes ont l'obligation de verser chaque année une participation, par logement construit sur le territoire communal, dont le montant fixé par délibération du comité syndical est prélevé sur la taxe locale d'équipement (taxe locale d'aménagement à compter du 1^{er} mars 2012). La participation au 1^{er} janvier 2012 est de 130 €, le montant sera réactualisé chaque année sur la base de l'indice TPO1.

Les communes ont également l'obligation de verser chaque année la même participation sur toute construction à caractère industriel ou commercial ayant une surface de plancher égale à 100 m² de SHON, puis autant de fois que cette surface sera comprise dans la surface de la construction, toute fraction de 100 m² de SHON étant comptée pour 100 m² et les annexes ne sont pas incluses dans ces surfaces. »

16. SIGEIF : Modification des statuts

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant sur le transfert du siège du SIGEIF.

17. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Le Maire,
J-F. PEUMERY